

Conseil général

1268 Burtigny

Procès-verbal de la séance du mardi 11 juin 2024 à 20h00 à la salle communale de Burtigny

Ordre du jour:

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du mardi 6 décembre 2023
3. Présentation de l'Association Parc naturel régional Jura Vaudois, par M. Paolo Degiorgi, Directeur
4. Contrat de parc avec l'Association Parc Naturel régional Jura Vaudois
 - Préavis n° 19/2021-2026 de la Municipalité
 - Rapport de la Commission Ad hoc
5. Règlement des sépultures et du cimetière de la Commune de Burtigny
 - Préavis n° 18/2021-2026 de la Municipalité
 - Rapport de la Commission Ad hoc
6. Comptes annuels pour l'exercice 2023
 - Préavis n° 20/2021-2026 de la Municipalité
 - Rapport de la Commission de gestion
7. Rapport de gestion pour l'exercice 2023
 - Préavis n° 21/2021-2026 de la Municipalité
 - Rapport de la Commission de gestion
8. Arrêté d'imposition 2025
 - Préavis n° 22/2021-2026 de la Municipalité
 - Rapport de la Commission des finances
9. Nominations (pour l'année 01.07.2024 - 30.06.2025)
 - a) Bureau : président(e), vice-président(e), scrutateurs, scrutateurs suppléants
 - b) Commission de gestion
 - c) Commission des finances
 - d) Commission des travaux
 - e) Commission de recours en matière d'impôts et taxes spéciales
 - f) Commission d'urbanisme et règlement des constructions
 - g) Constitution d'une nouvelle commission Ad hoc « révision du règlement d'évacuation EC/EU »

10. Rapport des délégués des diverses associations intercommunales

11. Communications de la Municipalité

12. Divers et propositions individuelles

La présidente, Madame Isabelle Morgado, ouvre la séance en saluant la présence de la Syndique, des membres de la Municipalité et du boursier communal, Monsieur Javier Vences. Elle salue aussi la présence de M. Paolo Degiorgi, directeur du Parc Naturel Jura vaudois, et souhaite la bienvenue à chacun.

Elle précise que pour faciliter le travail de la secrétaire, la séance est enregistrée. L'enregistrement sera effacé après l'approbation du PV de la séance.

Elle confirme que la convocation a été envoyée dans les délais.

Avant de débiter la séance, Mme Isabelle Morgado, présidente, demande une modification de l'ordre du jour au point 9, par l'ajout d'un point h) Nomination d'une nouvelle commission ad hoc SRGZA (concernant les zones artisanales).

Cette modification est acceptée à l'unanimité.

Elle demande à la secrétaire de passer au point 1 de l'ordre du jour.

1. Appel

La secrétaire procède à l'appel : Sur les 42 membres que compte le Conseil général, 32 membres sont présents, 7 excusés et 3 absents. Le Quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Puis la Présidente procède à l'assermentation de 4 nouveaux membres, Mme Isabelle Court, M. Marcel Dill, M. Michael Feignoux et M. David Guibert.

2. Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2023

Le procès-verbal a été envoyé avec la convocation et sa lecture n'est pas demandée. Une correction est demandée par M. Sébastien Cottier à la page 9, concernant des déprédations sur une fenêtre de l'église et non pas sur le mur de l'église.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la secrétaire pour son excellent travail.

3. Présentation de l'Association Parc Naturel Jura Vaudois, par M. Paolo Degiorgi, Directeur

Le Parc naturel Jura vaudois fait partie des parcs naturels régional d'importance nationale et, est régit par l'OFEV, sur la base de la loi sur la protection de la nature et du paysage.

Le Parc naturel régional Jura vaudois rassemble 34 communes et s'étend sur trois régions : Nyon, Morges et Jura - Nord vaudois. C'est l'un des parcs naturels régionaux suisses. Il est reconnu d'importance nationale depuis 2013. Territoire modèle : ses paysages, sa biodiversité, son terroir et ses traditions vivantes en font une région unique. Outil de développement durable : il renforce les activités environnementales, économiques et éducatives axées sur la durabilité.

À la suite d'une étude effectuée par l'Association, la commune de Burtigny réunit toutes les qualités pour devenir membre de cette association.

La Confédération a confié cinq missions aux parcs suisses d'importance nationale :

- Préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager.
- Renforcer des activités économiques fondées sur le développement durable.
- Promouvoir la sensibilisation et l'éducation au développement durable.
- Partenariats, communication et garantie territoriale.
- Favoriser la recherche et la formation.

La Gouvernance du parc est assez simple. Elle est composée d'un comité, formé de 9 municipaux en tout, 3 par régions, et également des organes consultatifs.

La Charte est le document sur lequel se base toute l'activité d'un parc naturel régional. C'est le document de référence pour sa gestion, ses actions et son financement. Elle est renouvelée tous les dix ans.

L'actuelle charte du Parc Jura vaudois couvre la période 2023-2032. Elle a été signée par les 34 communes membres. Au terme de cette période, le processus de renouvellement de la charte et de l'engagement des communes sera renouvelé.

La Charte se décline en phases de projets de quatre ou exceptionnellement cinq ans, sous la forme d'un plan de gestion. Ce plan de gestion, ou programme, décrit les projets planifiés pour la période concernée. Ce programme est développé en consultation avec les communes du Parc.

Chaque plan de gestion est accompagné d'une demande financière globale auprès de la Confédération.

Pour rassurer certains, il est bien clair que l'association ne peut pas mettre en place des interdictions. Seuls les Cantons ou la Confédération en aurait la compétence.

Pour couvrir les besoins financiers, les fonds proviennent de la Confédération, du Canton, puis des communes qui composent le territoire du parc et d'autres membres individuels ou collectifs, ou encore d'autres communes, comme Lausanne, qui participent mais dans une moindre mesure. Pour le reste, l'Association va chercher les fonds auprès de fondations.

4. Préavis n° 19/2021-2026 Contrat de parc avec l'Association Parc Naturel régional Jura Vaudois

Mme Carole Hauser Kämpf lit le rapport de la Commission ad hoc chargée d'étudier ce préavis. La commission s'est réunie en présence de Mmes Maude Redard et Mme Valérie Jeanrenaud le 15 mai 2024 afin d'obtenir des informations complémentaires en lien avec la conclusion d'un contrat de parc liant la Commune de Burtigny avec l'Association Parc naturel Jura vaudois.

L'Association Parc naturel Jura vaudois s'inscrivant dans une perspective visant à défendre des valeurs régionales essentielles en lien avec celles chères à la Commune, les membres de la commission recommandent d'accepter le préavis 19/2021-2026 tel qu'il est proposé en vue d'adhérer à ladite Association.

Puis, la Présidente passe aux questions :

M. Alain Feignoux demande si on pourra toujours appeler ce parc du nom de « Parc naturel Jura vaudois » avec la mise en place de futur parcs éoliens qui vont défigurer le paysage ? Il trouve également que la Commune de Burtigny n'aurait un grand intérêt à faire partie de ce parc naturel, n'ayant pas de pâturages et peu de forêts et que nous nous trouvons relativement à l'extérieur du Parc. Il est d'avis que demander une cotisation qui s'élève à CHF 5.- par habitant c'est déjà pas mal, car à chaque conseil on nous demande participer à ceci et cela et que, peut-être dans quelques années, on nous demandera de sauver la Venoge ou les téléskis de la Dôle.

M. Paolo de Giorgi répond qu'effectivement, en ce qui concernent les éoliennes, le contexte de la transition énergétique demande que l'on change nos habitudes, mais l'OFEV a clairement indiqués que les éoliennes ne sont pas incompatibles avec les parcs d'importances régionales. Burtigny a en fait toutes les qualités pour adhérer à cette association. La commune de Moiry est dans le même cas que nous et n'est pas propriétaire de pâturages, mais cela n'est pas essentiel pour faire partie du parc.

M. Florian Hauser demande, en lien avec le travail des agriculteurs, quels seront les impacts sur l'agriculture ?

M. de Giorgi répond qu'il n'y aura aucun impact. L'association ne peut pas imposer de règles, ni de loi. Elle peut en revanche épauler les agriculteurs dans certaines situations, comme pour aider à abreuver le bétail en été et la possibilité de favoriser les produits de l'agriculture qu'elle peut mettre en avant par exemple.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au votre.

- **Votation** : Le conseil général décide à une faible majorité (19 oui, 10 avis contraire et 5 abstentions clairement manifestées) **d'accepter le contrat de parc pour l'adhésion au Parc naturel Jura vaudois.**

M. de Giorgi prend congé et Mme Isabelle Morgado continue avec le point suivant de l'ordre du jour.

5. Préavis 18/2021-2026 Règlement des sépultures et du cimetière de la Commune de Burtigny

M. Christian Kämpf lit le rapport de la Commission ad hoc en charge de ce dossier, qui s'est réunie le 23 mai en présence de Mme Valérie Jeanrenaud et de Mme Maude Redard.

Un règlement du cimetière et des sépultures est une obligation cantonale. Un projet avait déjà été présenté en 2020, mais avait été jugé irrecevable par le canton.

Le préavis ne porte que sur le règlement et non pas sur les modifications des aménagements du cimetière qui feront l'objet d'un préavis ultérieur.

La commission relève un point de confusion à l'Art. 25 du colombarium, et propose de le modifier afin de rendre le texte plus clair.

La commission précise que le montant des taxes relève de la responsabilité de la Municipalité, mais avec l'accord préalable du Canton

Sous réserve de l'amendement proposé, la commission recommande l'acceptation de ce règlement qui est une obligation cantonale.

Questions :

Mme Eliane Hofer s'interroge à l'art 12 d sur la dimension des tombes simples ou doubles, qui sont à première vue identiques. Est-ce juste ou est-ce une faute de frappe ?

Mme Maude Redard, va se renseigner car effectivement les tombes doubles devraient être plus grandes ou profondes que les simples.

Mme Muriel Rosselet demande de relire la phrase de l'amendement pour bien comprendre le texte.

La secrétaire relit la proposition d'amendement : Le Conseil général décide d'amender le règlement à l'Art. 25 b) en supprimant la 2^{ème} phrase de l'article « La dernière urne peut être déposée au plus tard 15 ans après le début de la concession ».

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote de l'amendement au règlement des sépultures et du cimetière.

Amendement : Le Conseil général décide d'amender le règlement à l'Art. 25 b) en supprimant la 2^{ème} phrase de l'article « La dernière urne peut être déposée au plus tard 15 ans après le début de la concession ».

Votation de l'amendement : Le Conseil général **accepte** à une large majorité (pas d'avis contraire et 5 abstentions) **l'amendement à l'article 25 b) du règlement.**

Mme Cécile Burnet s'interroge sur l'article 20, car il y a à Burtigny des tombes qui sont à l'abandon depuis 25 ans. Il faudrait que quelqu'un les entretienne ou demande aux familles de les faire entretenir, mais il n'y a plus de famille. Comment fait-on pour les entretenir ?

Mme Valérie Jeanrenaud, Syndique, explique que lors d'une désaffectation, des annonces sont publiées dans la FAO afin d'avertir les familles. Mais il arrive que les familles ne soient pas toujours retrouvées.

Mme Cécile Burnet indique qu'il faut retrouver les propriétaires de ces tombes (certaines appartiennent à des demoiselles de Jeunesse en mission) et demande que ces tombes soient entretenues et non pas désaffectées.

La présidente passe ensuite au vote de cet objet.

Votation : Le conseil général **décide d'adopter** le Règlement communal des sépultures et du cimetière de la Commune de Burtigny, tel qu'amendé, **à une large majorité** (pas d'avis contraire et 3 abstentions)

6. Préavis 20/2021-2026 Comptes 2023

Dans son rapport, qui est lu par Monsieur Daniel Tüscher, la Commission de gestion indique avoir procédé à la vérification des comptes pour l'exercice comptable 2023.

Toutes les demandes d'information ont été fournies et les discussions ont été menées de manière constructive.

La commission apporte ensuite quelques précisions et remarques en complément des commentaires qui figurent dans le préavis et ses annexes.

Pour ce qui est des données comptables de l'exercice 2023, la Commission relève que l'excédent de revenus avant amortissements, investissements et attributions aux réserves est suffisant pour permettre à la Commune d'augmenter les fonds de réserve pour travaux, pour un montant de CHF 300'000.-. Finalement il a été possible de dégager un bénéfice de 39'788.20 lors de l'exercice sous revue.

En conclusion, la Commission remercie la Municipalité pour sa gestion et son engagement à gérer les affaires courantes de manière maîtrisée et conformément au budget et prie les membres du conseil général d'accepter ce préavis.

Valérie Jeanrenaud, Syndique, revient sur la remarque de la Commission de gestion en indiquant que la Municipalité a demandé un deuxième devis pour le matériel de projection et a, de ce fait, bien suivi les recommandations de la Commission de gestion.

Concernant le compte des forêts, il n'y a pas eu de travaux en 2023, mais il y aura cependant encore des dépenses en 2024 sur ce compte.

La parole n'étant pas demandée, la présidente passe au vote :

Votation : Le Conseil général **adopte** les comptes annuels 2023, avec un excédent de revenus de CHF 39'788.20 et donne décharge à la Municipalité, ainsi qu'au Boursier Communal, pour leur gestion de l'exercice 2023, à une large majorité (pas d'avis contraire et 2 abstentions).

7. Préavis 21/2021-2026 : Rapport de gestion sur l'exercice 2023

Le rapport de la Commission de gestion est lu par M. Sylvain Hofer. Elle s'est réunie le 21 mai 2024 en présence de Mme la Syndique, de 3 autres membres de la Municipalité et de M. Javier Vences, Boursier.

La Commission de gestion relève quelques points pour plus de précisions.

En conclusion, la commission remercie la Municipalité pour son rapport qui fournit de nombreux et utiles renseignements et prie le Conseil général d'adopter le rapport de gestion pour l'exercice 2023 tel que présenté.

Puis la présidente passe aux questions et ouvre la discussion :

Mme Maud Feignoux fait part d'une petite correction au point 1.5 concernant le nombre d'invités au repas qui a fait suite à la visite annuelle du préfet. En effet, en tant que scrutatrice, elle n'avait pas été conviée, seules la Présidente et la secrétaire étaient invitées.

Au point 1.7, elle précise également que le souper raclette du 3 février n'est pas organisé par l'Amicale des Pompiers mais par l'Amicale des anciens de la jeunesse de Burtigny.

- **Votation** : Le conseil général **décide** à l'unanimité (0 abstention, 0 avis contraire) **d'adopter** le rapport de gestion 2023 tel que présenté et de donner décharge à la Municipalité pour la gestion de l'exercice 2023.

8. Préavis n° 22/2021-2026 : Arrêté d'imposition pour l'année 2025

Mme Annick Mury lit le rapport de la Commission des finances, composée de Madame Maud Feignoux, de Monsieur Sylvain Hofer et de la rapporteuse.

La Commission a pu constater que les recettes fiscales pour 2023 sont supérieures au montant budgétisé, bien que légèrement inférieures à 2022. Elle précise que les fonds de réserve pour travaux ont été alimentés de manière similaire aux années précédentes. Dès lors, elle recommande au conseil général de maintenir le taux d'imposition à 75 % pour l'exercice 2025.

La présidente ouvre la discussion et, comme il n'y a pas de question, passe au vote de cet objet :

- **Votation** : Le Conseil général **accepte** à l'unanimité (0 abstention, 0 avis contraire) l'arrêté d'imposition pour l'année 2025, en maintenant le taux d'imposition à 75 %.

9. Nomination

La Présidente procède ensuite aux nominations pour l'année du 01.07.2024 au 30.06.2024

Mme Isabelle Morgado, nous informe qu'elle est malheureusement contrainte de donner sa démission au 30 juin 2024, pour des motifs personnels. Dès lors, le Conseil a besoin d'un-e nouveau-elle président-e pour le 1^{er} juillet 2024. Personne ne s'annonçant d'office, la Présidente accorde un peu de temps de réflexion à l'assemblée.

a) Membres du bureau :

Présidente : Mme Isabelle Court, nouvelle membre, seule candidate. Elle est élue par acclamation.

La question du remplacement de Mme Court lors des dimanches de votations est un problème. Plusieurs solutions sont proposées, mais à vérifier avec la Préfecture.

Vice-Président : M. Patrick Rosselet est réélu par acclamation.

Scrutatrices : Mme Christelle Soulard propose de devenir scrutatrice et non plus suppléante. Mme Maud Feignoux laisse volontiers sa place. Mme Nathalie Judas est réélue.

Scrutatrices suppléantes : Mme Anne Menetrey est réélue et Mme Eliane Hofer reprend volontiers la place laissée par Mme Christelle Soulard devenue scrutatrice.

b) Commission de gestion :

M. Paul Sergy demande à être remplacé dans cette commission. Sont élus : Mme Maud Feignoux, M. Sylvain Hofer et M. Daniel Tüscher

En suppléance : M. Daniel Hofer et Mme Annick Mury restent en poste

c) Commission des finances

Mme Maud Feignoux laisse sa place dans cette commission. Mme Annick Mury, M. Sylvain Hofer et M. Jérôme Humbert sont réélus ou élus.

En suppléance : M. Cordey Philippe et M. Luca Dubois sont réélus et élus.

d) Commission des travaux

Les tous membres sont réélus, à savoir :

Mme Nathalie Judas, M. Michel Jeanrenaud et M. Daniel Tüscher

Suppléance : Mme Chantal Burnet

e) Commission de recours en matière d'impôts et de taxes spéciales

Les membres se représentent et sont réélus, à savoir Mme Anne Ménetrey, Mme Muriel Rosselet et M. Frank Früh,

Est élue Mme Roberta Poulin en en qualité de suppléante.

f) Commission d'urbanisme et règlement des constructions

Tous les membres sont réélus, à savoir :

M. Daniel Hofer, Mme Chantal Burnet et M. Philippe Cordey.

En suppléance : M. Jean-Paul Humbert reste également.

g) Constitution d'une nouvelle commission ad hoc « Révision du règlement d'évacuation EC/EU »

Sont nommés à cette commission MM. Frédéric Soulard, Michael Feignoux et William Berseth

h) Constitution d'une nouvelle commission ad hoc SRGZA

Sont nommés Mme Chantal Burnet, M. David Guibert, Mme Carole Hauser Kämpf se propose, mais n'était pas libre lors de l'entrevue avec la Municipalité le 17 septembre prochain, elle n'est pas retenue. Il reste donc une personne à trouver.

Ce préavis concerne principalement les zones artisanales. Dès lors, Burtigny sera très peu concernée par ce préavis qui sera présenté en octobre

10. Rapport des délégués des diverses associations intercommunal

Mme Maud Feignoux prend la parole et nous informe des activités et décisions Région de Nyon, durant l'année 2023 et le début de l'année 2024, dont voici un bref résumé :

Notre Commune est représentée par Mme Valérie Jeanrenaud qui est membre du CODIR et en charge de la Culture et des Sports. Mme Monya Jaccard est déléguée au Conseil Intercommunal par l'exécutif et Mme Maud Feignoux est la déléguée du législatif.

Région de Nyon est composé de 41 communes (sur 47 communes du district). Cette association est active au niveau de la mobilité, du territoire, de l'environnement du tourisme, de l'économie, de la culture et des sports avec de nombreuses réalisations et projets dans chaque domaine.

Afin de vous tenir informés de l'actualité de Région de Nyon, Mme Maud Feignoux invite les membres du conseil à consulter le site internet www.regiondenyon.ch. Vous y trouverez également des offres de loisirs.

11. Communications de la Municipalité

Mme Valérie Jeanrenaud invite Mme Isabelle Court, pasteur, à prendre la parole concernant l'avenir du bâtiment de l'Eglise de Burtigny. Ce point avait été largement débattu lors du dernier conseil.

Mme Isabelle Court nous parle de son projet, qui date déjà de 8 ans, d'enlever les bancs de l'église afin de disposer de l'espace autrement. Grâce à un rétroprojecteur, elle nous montre des images d'églises avec des chaises plutôt des bancs. En effet, lorsque que le culte à lieu à

Burtigny, une fois par mois environ, moins d'une dizaine de paroissiens sont présents. Sans les bancs l'espace est magnifique et lumineux. Photos à l'appui, elle nous montre également des photos du cœur de l'église, qui a retrouvé un autre cachet. La dernière photo montre 11 bancs restant qui ne demandent qu'à « prendre l'air ». Elle souhaiterait disposer d'un espace plus adaptable pour proposer des réunions, des expositions, des concerts des séances de cinéma, des activités pour les enfants ou alors simplement pour prier, méditer, vivre sa foi.

Mme Isabelle Court nous montre les photos d'une cathédrale en Angleterre qui présente actuellement une exposition d'un sculpteur. Les gens ne viennent plus actuellement à l'église pour suivre un culte ou écouter le pasteur. S'ils y entrent, c'est pour visiter, pour prier ou pour vivre leur foi.

Elle a pour projet de présenter une exposition de photographies de M. Renaud Rindlisbacher, photographe animalier amateur, au mois d'octobre. Ce dernier accompagne ses photos de poèmes et de versets bibliques.

D'ici 5 à 7 ans il n'y aura plus de paroisse à Burtigny, mais juste une grande paroisse allant de Perroy à Duillier et jusqu'à Le Vaud pour le haut.

Mme Cécile Burnet demande comment on va chauffer l'Eglise maintenant qu'on a enlevé les bancs.

Mme Isabelle Court répond que les bancs abritant le système de chauffage sur les côtés et dans le cœur sont toujours là et fonctionnent très bien. Cela chauffe lentement, mais cela suffit largement à avoir 18 degrés dans l'église. Il s'agit toujours d'un chauffage électrique.

M. Jérôme Humbert prend la parole. Il questionne par rapport à la décision prise lors du dernier conseil. Il a l'impression d'être mis devant le fait accompli et se sent bafoué. « Sur quel principe avez-vous enlevé les bancs, sans en avoir informé le conseil ? »

Mme Moya Jaccard, Municipale explique que lors du dernier, il avait été refusé un crédit pour l'achat de nouvelles chaises pour remplacer les bancs. Les bancs sont toujours là et ont juste été déposés. Ce qui est pour l'instant propose de prendre des chaises de la salle communale qui sont trop nombreuses.

M. Jérôme Humbert trouve que cela n'est pas très correct et demande plus de transparence à l'avenir concernant ce dossier.

Mme Cécile Burnet demande si on a pensé à l'orgue, qui a besoin d'une température constante ?

Mme Court explique que cela ne change rien, car la température est maintenue en permanence à une température relativement basse de 14-15 degrés.

Mme Monya Jaccard explique que cela coûte peut-être un peu plus cher, mais c'est mieux pour le bâtiment que de chauffer au coup par coup. C'est comme une maison inhabitée, on la laisse avec une température basse mais régulière.

M. Alain Feignoux trouve qu'on se retrouve devant le fait accompli. Il pense que les bancs font partie du patrimoine de l'église et que ces derniers devraient rester.

Mme Valérie Jeanrenaud, Syndique, prend la parole. La municipalité a bien respecté la décision du Conseil et n'a pas acheté les chaises demandées par Mme Court. La Municipalité a cependant le pouvoir de décider pour certaines choses. Elle demande à l'assemblée de ne pas faire de cogestion. La Municipalité peut décider pour des montants moindres des dépenses à effectuer.

M. Alain Feignoux demande si ces bancs ont une valeur historique, et insiste sur le fait de les garder.

Mme Valérie Jeanrenaud précise que ces bancs n'ont aucune valeur historique. Il en existe dans plein d'églises par centaines ou par millier.

M. Alain Feignoux précise que certaines églises classées bâtiments historique le sont avec les bancs à l'intérieur.

M. Jérôme Humbert exprime son désaccord concernant une éventuelle cogestion et il trouve qu'on joue sur les mots.

Puis Mme Valérie Jeanrenaud revient sur le préavis concernant la transition énergétique. Ce dernier avait été finalement retiré à fin 2023. Le projet n'est pas abandonné. La municipalité travaille actuellement sur ce dossier et devrait pouvoir présenter un nouveau préavis en 2025.

M. Sébastien Cottier revient sur la demande exprimée lors du dernier conseil par M. Alain Feignoux concernant la benne pour le bois dont le toit fuyait. Il a rendez-vous la semaine prochaine avec l'entreprise Birchler pour revoir les contrats de locations des bennes. Les calculs fait par M. Cottier démontrent qu'il n'est pas possible que la benne contienne des milliers de litres d'eau et le surpoids est en fait relativement limité.

Concernant l'APEC, le processus en vue de la construction d'une nouvelle STEP à Gland progresse. Maintenant la phase des demandes de crédits de réalisation est en cours. Le projet avance donc.

Il rebondit également sur la remarque faite par M. Paul Sergy concernant l'étude du Plan Directeur de la Distribution de l'Eau. Le but est de mettre plus de collaboration intercommunale. Les 9 communes concernées sont d'accord d'aller de l'avant pour la création d'un service intercommunal dans une forme encore à définir. Le demande de Burtigny est que les communes restent propriétaires de leurs ressources en eau, ce qui a été validé par le groupe de travail. C'est un gros projet qui passera devant le conseil probablement d'ici 12 mois environ avec un préavis détaillé.

Mme Monya Jaccard nous parle de l'Auberge qui a été fermée pendant 2 semaines car M. Thorens, l'aubergiste, était en vacances. Quelques travaux de rafraichissement ont été effectué et vous pourrez découvrir cela dès ce jeudi à la réouverture.

Mme Maud Redard n'a pas de communication particulière.

Mme Basak Zanon confirme qu'elle travaille actuellement sur le dossier de la transition énergétique.

12. Divers et propositions individuelles

Mme Isabelle Morgado a reçu un mail de Mme Maud Feignoux le 21 mai qui demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour de chaque conseil afin que les délégués des associations intercommunales et autres associations puissent faire un rapport sur leurs activités. Selon cette demande, Mme Isabelle Morgado confirme qu'un point sera volontiers ajouté à l'ordre du jour lors des prochains conseils.

M. Jean-Paul Humbert remercie pour toutes les informations reçues qui sont très utiles. Il demande où en sont les choses concernant le trop plein du réservoir d'eau qui a de nouveau débordé le week-end dernier.

M. Sébastien Cottier explique que les travaux, inclus dans le préavis passé en décembre, n'ont pas encore débuté, mais que ce n'est pas oublié.

Puis M. Alain Feignoux demande où en est-on avec le projet de de coopérative en Chise ?

Mme Valérie Jeanrenaud explique que tout se passait bien jusqu'à il y a quelque temps, mais que certains coopérateurs ont déménagé, d'autres ont changés de travail. Actuellement, la coopérative est à la recherche de nouveaux coopérateurs, notamment par le biais d'annonces dans les journaux, par flyers et au moyen des réseaux sociaux. Le problème est souvent que les gens ne veulent pas investir de temps dans la construction de leur logement. La Municipalité a d'ailleurs bientôt un rendez-vous avec ces derniers pour en discuter.

M. Florian Hauser remarque que le clocher du bâtiment communal est maintenant arrêté depuis 21 mois et 6 jours. Est-ce qu'on attend que la cloche tombe sur la route pour faire quelque chose ?

Mme Valérie Jeanrenaud annonce qu'un préavis à ce sujet sera présenté en décembre prochain. Les préavis ont été répartis sur l'année sur l'année 2024. Il y avait déjà beaucoup de choses pour ce conseil de juin.

M. Marcel Dill, membre nouvellement assermenté, prend ensuite la parole.

Il habite vers le quartier des Maisons Rouges. Il y a plusieurs maisons foraines avec des problèmes d'eau depuis longtemps. Depuis très longtemps il y a des problèmes d'eau dans ce secteur. Lors des derniers captages de la Romande Energie, une fouille a été ouverte dans ce secteur sans informer les propriétaires du quartier. Ni la Commune, ni la Romande Energie n'ont pris la peine d'informer les propriétaires du secteur. Il a d'ailleurs pris contact avec M. Cottier à ce sujet pour demander lors de ces derniers travaux, si cela aurait été une bonne chose de profiter de la fouille pour ajouter un tuyau de réserve au cas où. Il regrette le manque de surveillance de la part de la Municipalité, en particulier de la municipale en charge des routes. Mme Basak Zanon n'a jamais été vue sur le chantier, ce qu'il trouve inadmissible. Toute la construction aurait coûté CHF 140'000.- et non pas 600'000.- comme indiqué par M. Cottier. La fouille est maintenant déjà refermée et il est trop tard pour ajouter un tuyau à moindre frais. M. Marcel Dill à l'impression de ne pas être considéré par la municipalité : « La commune s'en fiche, elle se fiche des habitants. Il faut lui expliquer pourquoi la commune n'a pas pris contact. Venez voir, je vous téléphone et tout le monde s'en fout et on paye nos impôts depuis 30 et 40 et tout le monde s'en fout. »

M. Daniel Tüscher a été contacté, mais son voisin par exemple n'a pas été averti.

La Municipalité précise qu'elle autorise les fouilles sur le domaine public.

M. Sébastien Cottier tient à préciser que M. Dill et lui-même ont été en dialogue à ce sujet, mais cela n'a visiblement pas suffi. M. Cottier indique que pour sa part il ne s'en fiche pas. Il répète : « On ne s'en fiche pas, mes collègues non plus ». Il a bien entendu l'avis de M. Dill de profiter des travaux pour enterrer une conduite d'eau. Malheureusement cela n'est pas autorisé. Cela serait peut-être éventuellement possible pour des eaux usées. Le choix a été fait en séance de municipalité de ne pas aller dans la direction proposée par M. Dill.

M. Dill explique la couleur de différents conduits en PVC (pour les eaux usées) ou PE (utilisés pour les eaux claires). « Ces conduites même vides ne vieilliraient pas, mais non on ferme, vraiment je ne comprends pas. Peut-être qu'il y a quand même la possibilité de mettre une petite station de pompage pour rendre l'eau potable, s'il vous plaît, cela me dépasse. »

M. Sébastien Cottier propose à M. Marcel Dill de le mettre en relation avec le Bureau Fritsché qui avait la charge de ces travaux.

Mme Annick Mury prend la parole pour essayer d'apaiser le climat de l'intervention de M. Dill. Elle pense qu'il est déjà très difficile de trouver des membres à l'exécutif et que ces derniers ne sont pas forcément du métier. Elle imagine aisément que ce travail n'est pas toujours facile et demande d'avoir un peu de compréhension.

Mme Morgado reprend le contrôle de la séance en mettant un terme à la discussion.

Avant de clore cette séance, Mme Isabelle Morgado tient à remercier les membres du conseil qui siègent dans des commissions permanentes ou ad hoc. Cet engagement de leur part est précieux pour la Commune. Elle souhaite plein succès à Mme Isabelle Court dans la fonction de présidente du conseil communal.

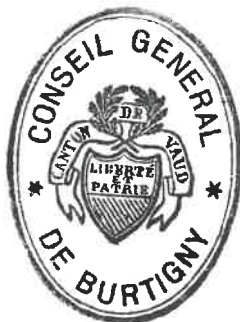
Elle précise qu'une séance du conseil général extraordinaire aura lieu le mercredi 9 octobre prochain et indique que l'assemblée est invitée à prendre part à un apéritif qui est offert par la municipalité.

L'assemblée est levée à 22h40.

La présidente



Isabelle Morgado



La secrétaire



Barbara Gobalet